
COMMISSION SPORTIVE ET D'ORGANISATION RÉGIONALE CSOR – PV DE LA RÉUNION N°1/2018

16 mars 2018

Siège LANA

Présidence : Alain Gouguet

Présents (10) : Françoise Jeante, Patrick Bergeaud, Yoan Cabirol, Philippe Lafourcade, Pierre Lassignardie, Antoine Lavabre, Gaston Levêque, Dominique Lionard, Yves Vignau

Excusés (2) : Gérard Pajot, Christophe Soupe

Assistent (2) : Éric Fradin, Nicole Lassignardie

Début de la séance (18h40) ; Fin de la séance (20h50)

Les membres de la CSOR souhaitent un prompt rétablissement à Gérard Pajot.

APPROBATION DU PV DU 27/11/2017

Le PV est approuvé et publié.

BILAN HIVERNAL

SALLE

- Quelques soucis le Samedi 16 décembre 2017 lors des Régionaux d'Épreuves Combinées avec la compétition des CDA 16/17.
 - Le 10 février : beaucoup trop de juges (100) dont 30 inscrits sur place ce qui engendre des problèmes d'intendance.
 - En ce qui concerne la commande du matériel au CDA 33, il serait souhaitable que ce soit le rôle du Délégué Technique qui est sur place et qui est le mieux placé pour gérer les besoins.
 - Une nouvelle organisation sera proposée pour l'hiver prochain pour être plus efficace.
-

LANCERS LONGS

Mauvais temps l'après-midi mais bonne ambiance avec de nombreux juges fédéraux, ce qui a permis le bon déroulement de la compétition. Bonne prestation du service restauration.

CROSS

¼ DE FINALE

Montmoreau-16 (zone Nord) et Saint Savin-33 (zone Sud) : 2 journées réussies. Bonne organisation. Plusieurs personnes font remarquer la qualité des courses et approuvent la mise en place des zones.

Remerciements aux organisateurs.

½ FINALE

Poitiers-86 : Très bonne organisation. Le prestataire de gestion de la compétition a réalisé un travail de qualité.

- Bon travail du club organisateur
 - Animation de qualité
 - Félicitations et remerciements à tous
-

RÉPARTITION AIDE AUX CLUBS POUR LE CROSS

Alain Gouguet a proposé et présenté un tableau de répartition d'aide aux clubs lors du dernier CD de la LANA. Dominique Lionard a fait une autre proposition. Il en résulte un vote pour adopter l'une ou l'autre des propositions soumises :



- Proposition Alain Gouguet : 8 voix pour
- Proposition Dominique Lionard : 2 voix pour

Adoption du tableau d'aide réalisé par Alain Gouguet.

INFORMATION DÉCISIONS DU COMITÉ DIRECTEUR

- Le site d'Angoulême est entériné pour le 1^{er} tour des Interclubs pour tous les clubs de N1.
- Absence de jury lors des Championnats Régionaux : pénalité de 50€ par juge manquant.
- Le principe de droit d'engagement pour les clubs de N1 et de N2 est également validé afin d'indemniser les clubs les plus éloignés. Ce droit est fixé à 400€ pour les N1 et à 800€ pour les N2. La Ligue abondera de 100€ pour les N1 et de 200€ pour les N2 avant la redistribution au prorata des kms parcourus.
- La COTR a présenté les règles d'indemnisation des juges pour l'année 2018 afin d'éviter les soucis rencontrés en 2017.
- Repas trop disparates entre les différents lieux de compétitions. Bonne prestation en salle à Bordeaux par le Club de l'Entente Bruges Saint Bruno Athlétisme*.
- L'indemnité versée par la Ligue passe à 7€ pour les repas complets servis chauds et demeure à 4€ dans les autres cas. Il serait souhaitable que tous les clubs fassent un effort car ce moment de convivialité est important.

CALENDRIER ESTIVAL

IMPLANTATION DES COMPÉTITIONS

1^{er} tour Interclubs N1 : Angoulême

1^{er} tour Interclubs N2 : plusieurs sites (Cognac, Libourne, Mont-de-Marsan et Bruges)

Les clubs peuvent opter pour le lieu de leur choix dans la mesure des possibilités d'organisation.

Les Comités doivent s'invertir dans l'organisation de ce premier tour, tant pour les N2 que pour le niveau régional.

2^{ème} tour de Nationale 2 : 3 lieux à définir (Niort est candidat)

Des finales de Nationale 3 et niveau régional seront mises en place pour le 2^{ème} tour en fonction des clubs candidats.

INVITATION INTERCLUBS N2

- Alain Gouguet enverra un courrier pour les engagements du 1^{er} tour avec demande d'organisation pour le 2^{ème} tour. → Réponse avant le 31 mars. Le club organisateur devra désigner 1 officiel Logica gestionnaire de la compétition.
- Un courrier sera également adressé aux clubs de N1 pour la confirmation de leur engagement.

RÈGLEMENT DES INTERCLUBS 2018

- Voir proposition d'Alain Gouguet.

ORGANISATION RÉGIONAUX LANA À BRIVE

- Le principe des quotas avec une performance plancher est adopté.
- Tableaux publiés prochainement
- Finale directe à partir du 400m
- Courses de niveau
- Samedi début 15h ; Dimanche début 9h30 avec la marche

POINTES D'OR

- Organisation CRJ

QUOTAS D'OFFICIELS ET GESTION DES PÉNALITÉS

Quota d'officiels Régionaux individuels

- 3 à 7 athlètes : 1 juge
- 8 à 13 athlètes : 2 juges
- 14 à 23 athlètes : 3 juges
- 24 athlètes et plus : 4 juges

Quota d'officiels Épreuves Combinées et Pointes d'Or B

- 2 à 4 athlètes : 1 juge
- 5 à 8 athlètes : 2 juges
- 9 à 12 athlètes : 3 juges
- 13 athlètes et plus : 4 juges

Les juges candidats à l'examen régional d'officiel pourront être comptabilisés dans les quotas à condition de réussir l'examen de Juin 2018.

Une pénalité de 50€ sera appliquée par juge manquant.

CALENDRIER AUTOMNAL

Organisations à l'initiative des Comités qui peuvent se regrouper :

- Equip'Athlé minimes : date limite le 30 septembre
- Equip'Athlé cadets : date limite le 7 octobre
- Interclubs jeunes : date limite le 7 octobre
- Finales Nationales Equip'Athlé cadets : le 20 et 21 octobre à Angoulême

Le calendrier des procédures de qualification pour les Championnats LANA 2018 sera publié prochainement.

NIVEAU DES MEETINGS SUR SI-FFA

- Départemental ou Régional : aucun meeting ne peut être qualifiant.
- Pour les meetings qui souhaitent être déclarés de niveau régional, les organisateurs devront adresser le jury de base au moins une semaine avant la compétition à la CSOR (Directeur de Réunion – Juge Arbitre – Officiel Logica- Starter). Si cette clause n'est pas respectée, les meetings seront de niveau départemental.

DÉSIGNATION DES OFFICIELS

Les officiels pour les Régionaux seront définis lors de la COTR du Samedi 19 mars à Saintes.

RAPPORT DES JUGES ARBITRES ET POINT ZÉRO

Le juge arbitre doit adresser son rapport avec le point zéro après chaque compétition (départementale, pré-régionale, régionale) et l'envoyer à la CSOR. La CSOR se réserve le droit d'invalider la compétition pour non-respect de cette réglementation.

UTILISATION DES TABLETTES (FORMATION ET GESTION)

La mise à jour a été faite par Éric Fradin.

La formation sera assurée par la COTR.

La CSOR réfléchit quant au mode de mise à disposition sur les différentes compétitions afin que ces tablettes soient chargées et à jour pour l'utilisation immédiate.

CAHIER DES CHARGES

CROSS-COUNTRY

- Le cahier des charges est validé en séance.
- Un appel à candidature pour 2019 sera envoyé aux CDA très prochainement, accompagné du cahier des charges.

ÉTÉ

- Modifications à venir dans le règlement des compétitions.

CALENDRIER CROSS 2019

- Championnats Départementaux : date libre
- ¼ de finale : le 3 février 2019
- ½ finale : le 17 février 2019

Acte de candidature à renvoyer avec le cahier des charges signé **avant le 30 mai 2018**, avec l'aval du Comité du club organisateur.

Alain Gouguet
Président CSOR

Françoise Jeante
Secrétaire CSOR